



# CONDITIONS TARIFAIRES

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020



**OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES  
DESTINÉS AUX PARTICULIERS**



Banque BCP

# SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs .....	4
<b>1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	
Ouverture, transformation, clôture .....	5
Relevés de compte .....	5
Tenue de compte.....	5
Services en agence.....	5
Services Bancaires de Base .....	6
Prestations de base .....	6
<b>2. BANQUE À DISTANCE</b>	
BCP Direct.....	6
E-documents dont relevé de compte en ligne .....	6
BCP alertes .....	6
Libre service BCP.....	6
Service BCP mobile.....	6
Service de Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL).....	6
SECUR'PASS.....	6
<b>3. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	
Cartes.....	7
Virement.....	8
Virements Hors SEPA.....	9
Prélèvements SEPA/TIP SEPA .....	9
Chèques.....	10
<b>4. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>	
Pack BCP Prestigio .....	11
Pack BCP Universal .....	11
Pack BCP Jeunes 16-25 ans.....	12
Futéo .....	12
Pack Grandes Ecoles.....	12
Pack Enseignement Supérieur.....	12
Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité - OCF.....	13
Services bancaires de base.....	13
<b>5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	
Commission d'intervention .....	14
Opérations particulières.....	14
Incidents de paiements.....	14
Frais divers.....	15
Plafonnements spécifiques .....	15
<b>6. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>	
Découvert .....	16
Crédits à la consommation .....	16
Crédits immobiliers.....	16
Location avec Option d'Achat.....	17
<b>7. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b>	
Épargne bancaire .....	17
Gestion Privée.....	17
Placements financiers.....	17
<b>8. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b>	19
<b>9. AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE</b>	20
<b>10. OPÉRATIONS INTERNATIONALES</b>	20
<b>11. NUMÉROS UTILES</b>	21
<b>12. RÉSOUDRE UN LITIGE</b>	21

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/01/2020. La Banque BCP fonde sa relation avec vous et ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons ou vous envoyons sur votre Messagerie Sécurisée Internet une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés ainsi que le Document d'Information Tarifaire. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Banque BCP.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre agence Banque BCP se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2020). Certaines lignes sont indiquées hors taxes (HT) dans le document.

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2020 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement) Les tarifs ci-dessous s'entendent hors offres groupées de services et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leur plaquette tarifaire et sur Internet un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : BCP Net	<b>GRATUIT</b> (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS : BCP ALERTES	<b>1,00 € par mois</b> (hors coût opérateur téléphonique) - soit, pour information, <b>12,00 € par an</b>
<b>Tenue de compte</b>	<b>15,00 € par trimestre</b> soit, pour information : <b>60,00 € par an</b>
Fourniture d'une carte de débit : carte de paiement internationale à débit immédiat Carte VISA Classic	<b>45,00 € par an</b>
Fourniture d'une carte de débit : carte de paiement internationale à débit différé Carte VISA Classic	<b>42,00 € par an</b>
Fourniture d'une carte de débit : carte de paiement à autorisation systématique Carte VISA Electron	<b>45,00 € par an</b>
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) Carte VISA Classic	<b>GRATUIT</b>
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : BCP Protection <sup>(1)</sup>	<b>1<sup>er</sup> titulaire : 30,00 € par an</b> <b>2<sup>e</sup> titulaire : 22,00 € par an</b>
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	- En agence : <b>5,00 € par virement</b> - Par Internet : <b>GRATUIT</b>
Paiement d'un prélèvement SEPA	- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : <b>GRATUIT</b> - Frais par paiement d'un prélèvement : <b>GRATUIT</b>
Commission d'intervention	<b>8,00 € par opération</b> avec un plafond de <b>80,00 € par mois</b>

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1<sup>er</sup>, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) BCP Protection est est un contrat Axa France IARD (contrat n°0114 FICL) 313 Terrasses de l'Arche - 92 000 Nanterre, 479 428 039 RCS de Nanterre, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Voir conditions générales ou notices d'informations.



## OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture / Clôture de compte	GRATUIT
Désolidarisation de compte Joint	41,00€
Service d'aide à la mobilité bancaire	
- Vers la Banque BCP (Domilis)	GRATUIT
- Vers une autre banque (récapitulatif sur 13 mois des virements et prélèvements récurrents sur compte de dépôt)	GRATUIT

## RELEVÉS DE COMPTE

Relevés de compte en ligne <sup>(1)</sup>	GRATUIT
Relevé annuel de frais	GRATUIT
Relevés de compte au format papier	
- Périodicité mensuelle	GRATUIT
- Autre périodicité (par envoi avec débit à la fin de chaque mois)	3,00€
- Relevé annuel de frais	GRATUIT
- Relevé au guichet	6,00€
- Réédition relevé de compte	10,00€

## TENUE DE COMPTE<sup>(2)</sup>

Frais tenue de compte (hors offres groupées de service) <sup>(2)</sup>	15,00€/trimestre
Frais de tenue et de gestion de compte inactif <sup>(3)</sup> (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	30,00€

Édition du RIB ou de l'IBAN	Par Internet / Mobile / GAB	Au guichet de la Banque BCP
	GRATUIT	2,00€

Changement d'adresse	GRATUIT
----------------------	---------

## SERVICES EN AGENCE

### VERSEMENT, RETRAIT, REMISE DE CHÈQUE

Versement d'espèces	GRATUIT
Comptage de pièces de monnaie	1,50%
Minimum	20,00€

Retrait d'espèces	Automate avec CB	Automate avec Retrait SMS	Au guichet de la Banque BCP
	GRATUIT	GRATUIT	2,00€

Remise de chèque(s) <sup>(4) (5)</sup>	GRATUIT
--	---------

## RECHERCHE DE DOCUMENT(S)<sup>(6)</sup>

Frais de recherche de document(s) de moins d'un an (par document)	20,00€
Frais de recherche de document(s) de plus d'un an (par document)	38,00€
Supplément par photocopie	1,20€
Etablissement d'attestation simple	20,00€
Photocopies	
Fournies à la clientèle ou pour l'administration fiscale (par feuille)	1,20€

## AUTRES SERVICES

Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	27,00€
Édition de la liste des opérations automatiques et récurrentes exécutées sur le compte	GRATUIT

(1) Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».

(2) Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs des offres groupées de service, d'un compte de dépôt sans moyen de paiement, d'un compte de dépôt avec moyen de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 10 par trimestre.

(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

(4) Date de valeur : J + 1 jour ouvré (J = jour de comptabilisation).

(5) Date d'indisponibilité des fonds sur compte de dépôt : 10 J ouvrés. Délai pendant lequel la Banque BCP peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. La mise à disposition des fonds ne préjuge pas du dénouement des opérations d'encaissement.

(6) Hors champs d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code Monétaire et Financier.

## SERVICES BANCAIRES DE BASE

GRATUIT

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte) :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de la Banque BCP,
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

La commission d'intervention pour les porteurs de cette offre est de 4 €/opération dans la limite d'un plafond mensuel de 20 € (5 opérations) et de 200 € par an.

**PRESTATIONS DE BASE** (au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services) :

L'ouverture et la clôture du compte	GRATUIT
La tenue du compte	Tarifs standards <sup>(1)</sup>
Un changement d'adresse par an	GRATUIT
La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	Tarifs standards <sup>(1)</sup>
La domiciliation de virements bancaires	GRATUIT
L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	GRATUIT
L'encaissement de chèques et de virements bancaires	Tarifs standards <sup>(1)</sup>
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards <sup>(1)</sup>
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc)	GRATUIT
Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets ou aux distributeurs automatiques de la Banque	Tarifs standards <sup>(1)</sup>
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne	Tarifs standards <sup>(1)</sup>

## 2

### BANQUE À DISTANCE



#### BCP DIRECT

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET<sup>(2)</sup>, TÉLÉPHONE FIXE<sup>(3)</sup>, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)<sup>(4)</sup> : BCP Net

GRATUIT

**E-DOCUMENTS DONT RELEVÉ DE COMPTE EN LIGNE** <sup>(5)</sup>

GRATUIT

**BCP ALERTES** ABONNEMENT À UN PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS

1,00€ TTC / mois

**LIBRE SERVICE BCP** (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque BCP)

GRATUIT

**SERVICE BCP MOBILE (Smartphone et Tablette)**

GRATUIT

**SERVICE DE SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)**

Adhésion au service SOL sms ou SOL CAP (carte à puce)

GRATUIT

Lecteur CAP (carte à puce)

20,00€ le lecteur

**SECUR'PASS** (fonctionnalité de votre application mobile Banque BCP)

Dispositif d'authentification forte, lié à la détention d'un smartphone et d'une carte bancaire permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

Inscription à partir de votre application mobile Banque BCP

GRATUIT

(1) Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.

(2) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(3) Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur.

(4) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans BCP Direct.

(5) Le service e-document permet de consulter, télécharger et imprimer à tout moment les documents Banque BCP (relevés, avis, courriers) depuis desktop et mobile et d'être notifié de leur arrivée (sous réserve de la disponibilité ou de l'éligibilité du document en format numérique).



### CARTES (hors cotisation à une offre groupée de services)

#### DÉFINITION : Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

#### DÉFINITION : Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

#### DÉFINITION : Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

### COTISATION CARTE

#### Cartes de paiement

Fourniture d'une carte de débit	VISA Infinite VISA Infinite Victoria	VISA Premier VISA Premier Victoria	VISA Classic	VISA Electron Carte de paiement à autorisation systématique
Carte de paiement internationale à débit immédiat	-	140,00 €/an	45,00 €/an	45,00 €/an
Carte de paiement internationale à débit différé	300,00 €/an	135,00 €/an	42,00 €/an	-

#### Carte de retrait commercialisée dès 16 ans

Carte de retrait VISA Plus

GRATUIT

#### Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)<sup>(1)</sup>

Fourniture d'une carte de débit /crédit	VISA Premier Navigador	VISA Classic Navigador
Carte de paiement internationale à débit immédiat	135,00 €/an	45,00 €/an
Carte de paiement internationale à débit différé	130,00 €/an	40,00 €/an

### PAIEMENTS PAR CARTE

Paiement par carte en euros dans la zone euro (la carte est émise par la banque)

GRATUIT

Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)

- Commission proportionnelle
- Maximum de perception

2,80 %  
7,00 €

(1) Navigador est un produit de BPCE Financement, Société Anonyme au capital de 73 801 950 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°439 869 587 et ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS CEDEX 13. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

## RETRAITS D'ESPÈCES

### Retraits en euros

(dans une agence Banque BCP ou une autre banque située dans la zone euro) :

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Banque BCP **GRATUIT**

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) **GRATUIT**

Retraits SMS, retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets de la Banque BCP ou du réseau Caisse d'Épargne **GRATUIT**

### Retraits en devises

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque

Commission proportionnelle	2,80%
Commission fixe	3,60€

Services retraits déplacés à l'international (**Offre réservée aux 18-25 ans**)

4 retraits gratuits par mois hors Zone Euro

(Fin de commercialisation de l'offre depuis le 11/06/2017) **1,00€/mois**

### LES AUTRES SERVICES CARTES

Réédition/réactivation de code confidentiel **15,00€**

Réédition/réactivation de code confidentiel (URGENT) **23,00€**

Refabrication de carte avant échéance (sauf anomalie ou démagnétisation) **20,00€**

Refabrication de carte avant échéance (URGENT) **25,00€**

Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement **20,00€**

Frais d'envoi de carte en recommandé **10,00€**

Recherche de facturette (si la réclamation n'est pas fondée) **38,00€**

Désactivation du Mode "Sans Contact" **GRATUIT**

Blocage des moyens de paiement à distance **GRATUIT**

Pilotage Carte **GRATUIT**

### Services de paiements électroniques

E-carte bleue **12,00€/an**

Apple Pay **GRATUIT**

Samsung PAY **GRATUIT**

Solutions de paiement mobile agréées par la Banque BCP Paiement Mobile **GRATUIT**

Service 3D Secure<sup>(1)</sup> (protocole sécurisé de paiement par internet) **GRATUIT**

### Dates relatives aux opérations de paiement par carte bancaire à débit différé

date d'arrêt de compte<sup>(2)</sup> **Le dernier jour du mois**

date de valeur<sup>(3)</sup> **Le 4 du mois suivant**

date de débit des factures<sup>(4)</sup> **Le 4 du mois suivant**

## VIREMENT

**DÉFINITION :** Le compte est débité du montant d'un virement SEPA<sup>(5)</sup>, permanent ou occasionnel, libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

### Service Paylib entre amis

(service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300,00€)

**GRATUIT**

FRAIS PAR VIREMENT VERS UN COMPTE BANQUE BCP	Par Internet	Mobile / GAB	Au guichet de la Banque BCP
Virement SEPA occasionnel	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
Virement SEPA permanent	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
Virement SEPA instantané occasionnel jusqu'à 300€	-	<b>GRATUIT</b>	Prix d'un virement classique + 1,00€
Virement SEPA instantané occasionnel au-delà 300€	-	<b>1,00€ / opération</b>	

(1) Sous réserve d'avoir communiqué votre numéro de téléphone mobile (hors numéro étranger) à votre agence.

(2) Date à laquelle la Banque BCP arrête le cumul des factures du client enregistrées dans leur ordre chronologique.

(3) Date de référence servant au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs.

(4) Date à laquelle la Banque BCP débite le compte du client du montant total des factures cumulées depuis le dernier débit. À cette date, le solde du compte doit être suffisamment provisionné pour permettre le débit.

(5) SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros. Comprend les pays de l'Union européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Saint-Marin, État du Vatican et, Principauté d'Andorre.



<b>FRAIS PAR VIREMENT VERS UNE AUTRE BANQUE</b>	Par Internet	Mobile / GAB	Au guichet de la Banque BCP
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque <sup>(1)</sup>	GRATUIT	GRATUIT	5,00 €
Virement SEPA permanent vers un autre établissement bancaire <sup>(1)</sup>	GRATUIT	GRATUIT	5,00 €
Ajout de bénéficiaire	GRATUIT	GRATUIT	2,00 €
Suppression de bénéficiaire	GRATUIT	GRATUIT	2,00 €
Virement SEPA instantané occasionnel jusqu'à 300 €	-	GRATUIT	Prix d'un virement classique + 1,00 €
Virement SEPA instantané occasionnel au-delà 300 €	-	1,00 € / opération	

### RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement automatisable avec BIC/IBAN **GRATUIT**

### AUTRES OPÉRATIONS

Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission 2,00 €/virement

Demande de retours de fonds sur virement unitaire émis à tort 27,00 €

### VIREMENTS HORS SEPA

Frais par virement URGENT France (hors SEPA) valeur jour (demande avant 15 h) 25,00 €

### PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA

#### PRÉLÈVEMENTS SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **GRATUIT**

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **GRATUIT**

#### OPPOSITIONS SUR PRÉLÈVEMENT SEPA

Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **GRATUIT**

Opposition tout prélèvement SEPA 26,00 €/opération

Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **GRATUIT**

Retrait du consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés) **GRATUIT**

Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS) 16,00 €

Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés, par couple ICS/RUM ou ICS) 16,00 €

#### DÉFINITION : ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

#### DÉFINITION : RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

### TIP SEPA

Paiement d'un TIP SEPA **GRATUIT**

(1) Émission d'un virement SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros. Comprend les pays de l'Union européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Saint-Marin, État du Vatican et, Principauté d'Andorre.

## CHÈQUES

Mise à disposition de chéquier à l'agence	GRATUIT
Remise de chèque(s)	GRATUIT
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré <sup>(1)</sup> (J: date de comptabilisation)	
Paieement d'un chèque	GRATUIT
Renouvellement automatique de chéquier	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier	
- Envoi par lettre recommandée	10,00 €
- Envoi par courrier simple	GRATUIT
Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	20,00 €

### DÉFINITION : La date de valeur

C'est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).compte est situé en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Délai d'encaissement ou d'indisponibilité <sup>(2)</sup>	15 jours ouvrés
--	-----------------

### DÉFINITION : Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque BCP vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Banque BCP peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés au maximum). La provision est alors indisponible.

## DESTRUCTION

Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois	12,00 €
--	---------

## OPPOSITIONS SUR CHÈQUES

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	24,00 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	27,00 €

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Délai pendant lequel la Banque BCP peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. La mise à disposition des fonds ne préjuge pas du dénouement des opérations d'encaissement.



### PACK BCP PRESTIGIO

Offre groupée de services comprenant :

- Une carte bancaire au choix : 1<sup>er</sup> titulaire : Carte VISA Infinite, Carte VISA Infinite Victoria, Carte VISA Premier Navigador, Carte VISA Premier, Carte VISA Premier Victoria / 2<sup>e</sup> titulaire : Carte VISA Infinite, Carte VISA Infinite Victoria, Carte VISA Premier Navigador, Carte VISA Premier, Carte VISA Premier Victoria , Carte VISA Classic Navigador, Carte VISA Classic
- Assurance Moyens de Paiements : BCP Protection<sup>(1)</sup>
- Assurance Protection Juridica<sup>(2)</sup>
- Assurance Protection de votre identité<sup>(2)</sup>
- Assurance Compte BCP Sécurité<sup>(3)</sup>
- Autorisation de découvert autorisé de 1 000 €
- 4 transferts gratuits en France ou vers le Portugal (Millennium bcp), par an
- Commission tenue de compte
- Relevé de compte multi produit (GRATUIT hors offre groupée de services)
- BCP Net (service de banque à distance) et BCP Mobile (GRATUIT hors offre groupée de services)
- Service E-carte bleue

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Prestigio avec :

	1 TITULAIRE
Carte VISA Infinite ou Infinite Victoria	34,00 €
Carte VISA Premier ou Premier Victoria ou Premier Navigador	18,00 €

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Prestigio avec :

	2 TITULAIRES avec 1* ou 2 cartes
Cartes VISA Infinite ou Infinite Victoria	48,00 €
Carte VISA Infinite ou Infinite Victoria + tout autre type de carte (hors Infinite et Infinite Victoria)	38,00 €
Carte VISA Premier, VISA Premier Victoria ou VISA Premier Navigador + tout autre type de carte (hors Infinite et Infinite Victoria)	24,00 €

\* 2 titulaires / 1 carte : cette offre n'est plus commercialisée

### PACK BCP UNIVERSAL

Offre groupée de services comprenant :

- Une carte bancaire au choix (Carte VISA Classic , Carte VISA Classic Navigador ou Carte VISA Electron)
- Assurance Moyens de Paiements : BCP Protection<sup>(1)</sup>
- Assurance Protection Juridica<sup>(2)</sup>
- Assurance Protection de votre identité<sup>(2)</sup>
- Autorisation de découvert autorisé de 300€
- 2 transferts gratuits en France ou vers le Portugal (Millennium bcp), par an
- Commission tenue de compte
- Relevé de compte multi produit (GRATUIT hors offre groupée de services)
- BCP Net (service de banque à distance) et BCP Mobile (GRATUIT hors offre groupée de services)
- Service E-carte bleue
- En option : Assurance Compte BCP Sécurité

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Universal avec :

	1 TITULAIRE
Carte VISA Classic, Navigador ou Electron	9,00 €
Option compte BCP Sécurité (Cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	2,50 €

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Universal avec :

	2 TITULAIRES avec 1* ou 2 cartes
Carte VISA Classic, Navigador ou Electron	12,00 €
Option compte BCP Sécurité (Cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	5,00 €

\* 2 titulaires / 1 carte : cette offre n'est plus commercialisée

(1) BCP Protection est un contrat Axa France IARD (contrat n°0114 FICL) 313 Terrasses de l'Arche - 92 000 Nanterre, 479 428 039 RCS de Nanterre, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Voir conditions générales ou notices d'informations.

(2) Le contrat "BCP JURIDICA" N° 5 521 388 704 est souscrit auprès de JURIDICA - Société Anonyme au capital de 14.627.854,68 - 572 079 150 R.C.S. Versailles 1, Place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

(3) Compte BCP Sécurité souscrit auprès d'IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A. - 18/20, rue Clément Bayard, 92300 Levallois-Perret - Entreprise régie par le Code des Assurances, au capital de 32.300.047 Euros - RCS Nanterre 351 392 543 00069 - code APE 6511 Z. Relève du contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

**PACK BCP JEUNES 16-25 ANS** Offre groupée de services comprenant :

- Une carte bancaire au choix (Carte VISA Classic, Carte VISA Classic Navigador, Carte VISA Electron et Carte VISA Plus)
- Assurance Protection de votre identité<sup>(1)</sup>
- Autorisation de découvert autorisé de 150 €
- BCP Net (service de banque à distance) et BCP Mobile (GRATUIT hors offre groupée de services)
- En option l'assurance moyens de paiement : Assurance BCP Protection<sup>(2)</sup>

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Jeunes 16-25 ans	- 18 ans	+ 18 ans
Carte de retrait VISA Plus, VISA Electron, VISA Classic, VISA Classic Navigador	GRATUIT	1,00 €
Option Assurance BCP Protection <sup>(2)</sup> (Cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	2,00 €	

**FUTÉO** (Cette offre n'est plus commercialisée) Offre groupée de services comprenant :

- Compte de dépôt
  - Carte VISA Electron
  - Découvert à 0% jusqu'à 100€
  - BCP Net (service de banque à distance) et BCP Mobile (GRATUIT hors offre groupée de services)
- 1,00€**

**PACK GRANDES ECOLES** Offre groupée de services comprenant :

- Carte VISA Premier Victoria ou VISA Premier
  - Assurance Moyens de Paiement : BCP Protection<sup>(2)</sup>
  - Assurance Protection Juridique
  - Assurance Protection de votre Identité
  - Sécur'Média (Formule 1 Individuelle de l'assurance casse / vol téléphone mobile)<sup>(3)</sup>
  - Retraits déplacés à l'international
  - Autorisation de découvert autorisé de 1 000 €
  - BCP Net et BCP Mobile
- GRATUIT**

**PACK ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** Offre groupée de services comprenant :

- Carte VISA Classic
  - Assurance Moyens de Paiement : BCP Protection<sup>(2)</sup>
  - Assurance Protection Juridique
  - Assurance Protection de Votre Identité
  - Sécur'Média (Formule 1 Individuelle de l'assurance casse / vol téléphone mobile)<sup>(3)</sup>
  - 4 Retraits déplacés à l'international / mois
  - Autorisation de découvert autorisé de 300 €
  - BCP Net et BCP Mobile
- GRATUIT**

(1) Le contrat "BCP JURIDICA" N° 5 521 388 704 est souscrit auprès de JURIDICA - Société Anonyme au capital de 14.627.854,68 - 572 079 150 R.C.S. Versailles 1, Place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

(2) BCP Protection est un contrat Axá France IARD (contrat n°0114 FICL) 313 Terrasses de l'Arche - 92 000 Nanterre, 479 428 039 RCS de Nanterre, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Voir conditions générales ou notices d'informations.

(3) Dans le cadre des offres « Pack Enseignement Supérieur » et « Pack Grandes Ecoles » la Banque BCP prend à sa charge le règlement de la cotisation d'assurance BPCE SECUR'MEDIA. Il est précisé que le montant de la cotisation sera prélevé par BPCE Assurances sur le compte du client avec ce type de pack. Le montant de la cotisation d'assurance sera ensuite crédité par la Banque BCP sur le compte du client dans la limite d'un plafond annuel de 42,60 € correspondant à la cotisation annuelle de la formule F1 Individuelle du contrat SECUR'MEDIA au 01/01/2017. Si le client souhaite souscrire une autre formule d'assurance SECUR'MEDIA, la différence de montant entre la cotisation choisie et le montant de la formule F1 Individuelle demeurera à sa charge.

## OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt	3,00 €/ mois soit 36,00 €/ an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : VISA Electron	
Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte	
Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité	
Deux chèques de banque par mois	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein de la Banque BCP	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte	
La fourniture de relevés d'identités bancaires	
Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention par opération prévu à l'article R.312-4-2	
Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte <sup>(1)</sup> fixé à 16,50€/mois	
Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, TIPSEPA et téléversement	
Un changement d'adresse une fois par an	

La commission d'intervention pour les porteurs de cette offre est de 4 €/opération dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50€ inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

### SERVICES BANCAIRES DE BASE

GRATUIT

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte) :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de la Banque BCP,
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

La commission d'intervention pour les porteurs de cette offre est de 4 €/opération dans la limite d'un plafond mensuel de 20 € (5 opérations) et de 200 € par an.

(1) Frais concernés: les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

**DÉFINITION : Incidents de fonctionnement du compte**

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement d'une autorisation de découvert).

**COMMISSION D'INTERVENTION****DÉFINITION : Commission d'intervention**

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Commission d'intervention (par opération)	8,00 €
Dans la limite d'un plafond mensuel de	80,00 €
Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	
Par opération	4,00 €
Dans la limite d'un plafond mensuel de relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte	16,50 €
Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF :	
Par opération	8,00 €
Dans la limite d'un plafond mensuel de relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte	25,00 €
Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base :	
Par opération	4,00 €
Dans la limite d'un plafond mensuel de	20,00 €

**OPÉRATIONS PARTICULIÈRES**

Frais par saisie administrative à tiers détenteurs (10% du montant de la saisie) plafond fixé à	83,33 € <sup>(1)</sup>
Saisies-attribution / Saisies conservatoires	105,10 € <sup>(1)</sup>
Lettre de clôture juridique	38,00 €
Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	27,00 €

**INCIDENTS DE PAIEMENTS**

Frais de lettre d'information préalable	
pour chèque sans provision non rejeté (maximum 1 par jour)	14,00 €
pour prélèvement sans provision non rejeté (maximum 1 par jour)	14,00 €

**INCIDENTS LIÉS À VOS CARTES**

Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif	<b>GRATUIT</b>
Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte	22,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	49,20 €
Frais sur levée interdiction carte Banque de France	17,70 €
Capture dans un DAB d'une banque autre que la Banque BCP suite à 3 codes erronés	73,10 €
Ouverture de dossier litigieux	37,65 €

**REJET DE CHÈQUE**

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- Chèque inférieur ou égal à 50 €	22,00 € / rejet <sup>(1)</sup>
- Chèque supérieur à 50 €	42,00 € / rejet <sup>(1)</sup>
Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €	

Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours.

Ces forfaits comprennent les frais de : dossier, chèque impayé, lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision en lettre simple, lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire, envoi en recommandé de la lettre d'injonction, déclaration à la BDF, délivrance du certificat de non-paiement, blocage de provision pour régularisation, gestion du compte pendant la période d'interdit bancaire, mainlevée de l'interdiction bancaire.

(1) Frais non soumis à TVA

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	36,00 €
Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction	25,00 €
Avis de sort sur chèque	10,00 €
Chèque rejeté pour autre motif que sans provision	17,00 €
Chèque revenu impayé (sauf sans provision)	24,00 €
Récupération de valeur en situation de rejet	38,00 €

## REJET DE PRÉLÈVEMENT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision <sup>(2)</sup>	
- Prélèvement inférieur à 20 €	montant de l'opération
- Prélèvement supérieur ou égal à 20 €	12,00 €/rejet <sup>(1)</sup>
Frais dans la limite d'un plafond journalier de 40 €	
Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision <sup>(2)</sup> pour les clients détenteurs de l'OCF	
- Si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération plafonné à 6,00 €
- Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	6,00 € par rejet <sup>(1)</sup>
Frais dans la limite d'un plafond de	16,50 €/mois <sup>(3)(4)</sup>

Les clients dont le dossier a été jugé recevable par la commission de surendettement sont exonérés de frais de rejet de prélèvement (art. L722-12 du code de la consommation).

## REJET DE VIREMENT

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	GRATUIT
Ces montants forfaitaires comprennent :	
les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation	
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires absentes ou incorrectes)	14,00 €

## FRAIS DIVERS

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	25,00 € <sup>(5)</sup>
Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé	25,00 €

## PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte <sup>(4)</sup> pour les clients détenteurs de l'OCF	Plafonnement de 16,50 €/mois
Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte <sup>(4)</sup> pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement de 25,00 €/mois

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(2) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télétransmissions et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(3) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

(4) Frais concernés : Les commissions d'intervention, Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire. Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(5) Frais de Poste inclus.

DÉCOUVERT<sup>(1)</sup>**DÉFINITION : Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs**

Non compris dans le TAEG, s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

**DÉFINITION : TAEG**

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si sa durée est déterminée.

**DÉFINITION : Intérêts débiteurs (Agios)**

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

<b>Autorisation de découvert<sup>(2)</sup> (frais de dossier ou renouvellement)</b>	38,00 € <sup>(3)</sup>
Frais de gestion	13,00 €/an
<b>Déroulement non autorisé</b>	Taux de l'usure <sup>(3)</sup>
Dépassement non autorisé du solde du compte ou du découvert convenu	
<b>Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (non compris dans le TAEG)</b>	4,00 €/trimestre

Par exemple pour un découvert de 500 € au taux débiteur de 14,15% sur une durée de 30 jours, le TAEG ressort à 18,28 % pour une période de 30 jours. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

**CRÉDITS À LA CONSOMMATION<sup>(1) (4)</sup>****CRÉDIT RENEUVELABLE NAVEGADOR**

Navegador est un produit de BPCE Financement<sup>(5)</sup> qui en fixe les conditions tarifaires.

**PRÊTS PERSONNELS**

Frais de dossier (% du montant emprunté)	1,00 %
Frais de dossier en cas de rachat / regroupement avec Crédit autre établissement	1,20 %
Frais de remboursement anticipé	Nous consulter

**PRESTATIONS DIVERSES<sup>(6)</sup>**

Réédition de tableau d'amortissement	<b>GRATUIT</b>
Mainlevée de garanties	28,00 €
Information annuelle aux cautions (par lettre)	35,00 €

**CRÉDITS IMMOBILIERS**

Frais de dossier (% du montant emprunté)	1,00 %
Minimum	350,00 €
Frais de dossier financement au Portugal (% du montant emprunté)	1,00 %
Minimum	550,00 €
Frais de désistement (% du montant du prêt)	0,75 %
Maximum	162,00 €
Remboursement anticipé (% du capital dû)	3,00 %

**ASSURANCES**

Assurance des emprunteurs	Nous consulter
---------------------------	----------------

**PRESTATIONS DIVERSES**

Simulation de décompte de remboursement anticipé	<b>GRATUIT</b>
Réédition de tableau d'amortissement	57,00 €
Frais de modification d'un prêt en cours sans avenant (changement de date ou de compte de prélèvement)	150,00 €

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque BCP, prêteur.

(2) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence.

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

(5) BPCE Financement, Société Anonyme au au capital de 73 801 950 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°439 869 587 et ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS CEDEX 13. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(6) Hors cas de défaillance de l'emprunteur.



Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur)	300,00 €
Frais de demande de mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement, de greffe, de notaire, ...)	54,00 €
Frais de mainlevée autres garanties	28,00 €
Information annuelle aux cautions (par lettre)	35,00 €
Frais pour caution délivrée (% par an)	2,05 %
Minimum	39,00 €
Caution nécessitant un acte spécial	115,00 €
Mise en jeu des cautions émises (par caution)	75,00 €
Renégociation du contrat de prêt (% du capital dû)	1 %
Minimum	200,00 €
Frais d'acte de nantissement financier	
Sur produit Banque BCP	51,00 €
Hors produit Banque BCP	205,00 €
Frais d'hypothèque sans prêt	105,00 €
Frais de mise en jeu de garanties (+ frais réels)	38,00 €
Opposition/Subrogation à une compagnie d'assurances	56,00 €

### LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT<sup>(1)</sup>

Cette Offre est proposée par Capitele Finance-Tofinso intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease<sup>(2)</sup>. Nous consulter



### ÉPARGNE BANCAIRE

#### TRANSFERTS DE COMPTE

Transfert PEL / CEL / PEP vers une autre banque 100,00 €

#### AUTRES SERVICES

Ouverture/Clôture	<b>GRATUIT</b>
Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte d'épargne	10 jours ouvrés
Émission d'un chèque de banque sur Livret	20,00 €
Émission d'un virement SEPA à partir d'un Livret	5,00 €
Frais de tenue de Compte Sur Livret inactif <sup>(3)</sup> (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	30,00 €

### GESTION PRIVÉE

Le conseil en gestion de patrimoine Nous consulter  
 La gestion sous mandat Nous consulter

### PLACEMENTS FINANCIERS

#### DROITS DE GARDE SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE, PEA ET PEA PME

Pour une information complète et détaillée sur les coûts et frais relatifs aux produits et services financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations precontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à ce type d'opération, service, instrument financier ou service auxiliaire que l'établissement fournit au Client. Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre. La Banque BCP propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, la Banque BCP peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire

#### Portefeuille (compte-titres, PEA)<sup>(4)</sup>

Commission proportionnelle <sup>(5)</sup> à la valeur du portefeuille selon le barème (minimum annuel de 25 €)	
jusqu'à 38 000 €	0,22 %
au-delà de 38 000 €	0,12 %
Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle)	4,00 €
Compte sans position au 31/12 de l'année écoulée	15,00 €/an

(1) Offre réservée aux clients de la Banque BCP, accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par la bailleur BPCE Lease.

(2) BPCE Lease, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 267 242 320 Euros, immatriculée RCS Paris B 379 155 369. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris. N°ORIAS : 07 029 339. Offre réservée aux clients particuliers de la Banque BCP après acceptation du dossier par BPCE Lease et après expiration du délai légal de rétractation. Capitele Finance - Tofinso, société anonyme au capital de 32 293 310 euros, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08040602 située 2839, La Lauragaise - BP 28208 - 31682 Labège Cedex, RCS Toulouse 433 952 918 - intermédiaire de crédit commercialisant la location avec option d'achat à titre non exclusif pour le compte de BPCE Lease.

(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est déduit dans la limite du plafond réglementaire.

(4) Impôts de bourse éventuellement applicables en sus.

(5) Pour un portefeuille mixte (valeurs Groupe BPCE + valeurs externes), ne seront retenues pour les calculs que les valeurs externes.

**FRAIS SUR ORDRES DE BOURSE ACTIONS<sup>(1)</sup>/OBLIGATIONS /OPCVM****Opération ferme sur le marché au comptant**

	Par Internet	Par téléphone (Téléconseiller)	En agence
Minimum de perception	7,00 €	12,00 €	15,00 €
Taux de courtage	0,35%	1,13%	1,44%
Commission fixe par ligne	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Ordre non exécuté	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Ordre annulé	GRATUIT	10,00 €	10,00 €

Négociation sur bourse étrangère

Nous consulter

**OPÉRATIONS SUR ORGANISME COMMUN DE PLACEMENT (OPC)****Souscriptions**

Souscription OPC du groupe BPCE

Nous consulter

Souscription OPC autres réseaux

30,00 € + frais d'émetteur

**Rachats**

Rachat OPC groupe BPCE hors FCP garanti ou à promesse

GRATUIT

Rachat avant échéance de fonds à formule

Nous consulter

Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse

Nous consulter

**LES AUTRES OPÉRATIONS**

Attestation de plus-values (sur IFU)

GRATUIT

Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)

GRATUIT

Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)

18,00 €

Attestation de plus-values (sur demande), relevé IFI

50,00 €

Relevé ponctuel de portefeuille simple

8,00 €

Relevé de compte-titres moyenné

50,00 €

**Dépôt de titres non cotés**

Frais de constitution de dossier

200,00 €

Acte de gestion (opération sur titre, détachement, dividendes...)

60,00 €/acte

**Transfert total ou partiel de compte-titres (y compris PEA)**

vers une autre agence Banque BCP

GRATUIT

vers un autre établissement

120,00 €

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service

(1) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué.

Pour une information complète et détaillée sur les coûts et frais relatifs aux produits et services financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à ce type d'opération, service, instrument financier ou service auxiliaire que l'établissement fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.



### ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT - BCP PROTECTION <sup>(1)</sup>

1 <sup>er</sup> titulaire	30,00 €/an
2 <sup>e</sup> titulaire	22,00 €/an
Assurance Compte BCP Sécurité (par titulaire) <sup>(2)</sup>	30,00 €/an
Assurance Protection Juridica (par compte courant) <sup>(3)</sup>	18,00 €/an
Assurance Protection de votre identité <sup>(3)</sup>	18,00 €/an

### ASSURANCES POUR VOUS ET VOS PROCHES

Complémentaire Santé	Nous consulter
Garanties des Accidents de la Vie	Nous consulter
Garantie Obsèques	Nous consulter
Prévoyance Décès	Nous consulter

### ASSURANCES POUR VOS BIENS

Automobile	Nous consulter
Habitation	Nous consulter
Télésurveillance <sup>(4)</sup>	Nous consulter
Appareils multimédia portables	
<b>Sécur'Média Individuelle</b> <sup>(5)(6)</sup>	
- Formule 1	42,60 €/an dont 3 € de frais de gestion
- Formule 2	84,60 €/an dont 3 € de frais de gestion
<b>Sécur'Média Famille</b> <sup>(5)(6)(7)</sup>	
- Formule 1	61,60 €/an dont 3 € de frais de gestion
- Formule 2	115,60 €/an dont 3 € de frais de gestion

(1) BCP Protection est un contrat Axa France IARD (contrat n°0114 FICL) 313 Terrasses de l'Arche - 92 000 Nanterre, 479 428 039 RCS de Nanterre, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution. Voir conditions générales ou notices d'informations.

(2) Compte BCP Sécurité souscrit auprès d'IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A. - 18/20, rue Clément Bayard, 92300 Levallois-Perret - Entreprise régie par le Code des Assurances, au capital de 32.300.047 Euros - RCS Nanterre 351 392 543 00069 - code APE 6511 Z. Relève du contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR).

(3) Le contrat "BCP JURIDICA" N° 5 521 388 704 est souscrit auprès de JURIDICA - Société Anonyme au capital de 14.627.854,68 - 572 079 150 R.C.S. Versailles - 1, Place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution.

(4) Télésurveillance proposée par la Banque BCP est une prestation de télésurveillance réalisée par IMA Protect, marque commerciale d'Inter Mutuelles Téléassistance, 10 rue Henri Pichenit, BP 52347, 44323 Nantes cedex 3. S.A.S.U. au capital de 1 300 000 € - 422715458 RCS Nantes - Autorisations CNAPS n° AUT-044-2112-10-09-20130351265 et AUT-049-2112-11-18- 20130357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP - www.cnp.com.

(5) SÉCUR'MÉDIA est un contrat BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(6) Tarif en vigueur au 01/01/2020.

(7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

**FRAIS DE SUCCESSION**

Frais d'ouverture de dossier de succession	
- En % des actifs successoraux	1,00 %
- Minimum de perception	100,00 €
- Maximum de perception	1 000,00 €
Frais d'ouverture de dossier de succession internationale (le défunt possédait des biens mobiliers et/ou immobiliers dans un pays autre que la France)	
- En % des actifs successoraux	1,50 %
- Minimum de perception	200,00 €
- Maximum de perception	2 000,00 €
Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture de la succession >1 an	100,00 €

**CARTES**

Se reporter à la page 7 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

**VIREMENTS INTERNATIONAUX**

Frais d'intervention (par opération)	26,00 €
Confirmation d'émission de virement (par opération)	16,00 €

**VIREMENTS NON SEPA**

Emission d'un virement non SEPA en euros ou en devises si compte en euros et transferts en devises + frais de change  
(quel que soit le pays)

Première tranche de 75 000 €	(0,10 % du montant)
Minimum	20,00 €
Maximum	41,00 €
Au-delà de 75 000 €	(0,05 % du montant)
Maximum	110,00 €
Rejet réalisé par la banque du bénéficiaire	25,00 €
Frais de SWIFT	25,00 €
Frais de demande de retour de fonds sur virement émis à tort	27,00 €
Frais du correspondant	25,00 €

**RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA**

Frais du correspondant	25,00 €
En provenance de l'EEE (Espace Economique Européen) en euros ≤ 50 000 €	<b>GRATUIT</b>
En provenance de l'EEE > 50 000 €, hors EEE (quel que soit le montant), en devises + frais de change si compte différent de la devise du virement (quel que soit le pays)	
Première tranche de 75 000 €	(0,10 % du montant)
Minimum	20,00 €
Maximum	110,00 €
Au-delà de 75 000 €	(0,05 % du montant)
Commission pour BIC et/ou IBAN manquant ou erroné	14,00 €

**CHÈQUES**

Paiement par chèque à l'étranger en euro (0,10 % du montant)

Minimum	28,00 €
Maximum	112,00 €
Encaissement de chèque étranger en devises (0,10 % du montant) + frais de change si compte différent de la devise du chèque (quel que soit le pays).	
Minimum	20,00 €
Maximum	112,00 €

(1) Opérations en devises hors Euros impliquant un pays hors EEE (Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque).

**PERTE / VOL : 08 92 70 57 05<sup>(1)</sup>**

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Banque BCP ou contactez le Centre d'Opposition.

**CONTESTATION / FRAUDE : 09 69 36 09 02<sup>(1)</sup>**

En cas de contestation d'opération ou d'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire (suite à perte ou vol, vente à distance/internet, contrefaçon). Le Centre de Relation Monétique prend directement en charge votre sinistre et traite votre dossier (du lundi au samedi de 8 h 00 à 22 h 00)

**LA BANQUE BCP : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ**

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- > En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **Votre conseiller en agence est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- > Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Qualité et Satisfaction Client.

PAR ÉCRIT	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Banque BCP Service Qualité et Satisfaction Client 18, rue Hérold, 75001 Paris	<a href="http://www.banquebcp.fr">www.banquebcp.fr</a> <sup>(2)</sup>	01 42 21 10 10 <sup>(3)</sup>

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque BCP vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

(1) Prix d'un appel local depuis un poste fixe

(2) L'accès au site [banquebcp.fr](http://banquebcp.fr) est gratuit hors coût de connexion selon fournisseur d'accès Internet.

(3) Accueil téléphonique le mardi, mercredi et vendredi : 9 h / 18 h, le jeudi : 10 h / 18 h, le samedi : 9 h / 16 h (Prix d'un appel local).

## VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Qualité et Satisfaction Client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

> **Le médiateur de la consommation<sup>(1)</sup> de la Banque BCP**, pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
	Monsieur le Médiateur de la Banque BCP, TSA 31359 75621 Paris Cedex

> **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<a href="http://www.amf-france.org">http://www.amf-france.org</a>	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

> **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges liés ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<a href="http://www.mediation-assurance.org">http://www.mediation-assurance.org</a>	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso).



Pour tous renseignements appelez  
le Service Relation Client :

01 42 21 10 10

Mardi, Mercredi et Vendredi : 9 h / 18 h

Jeudi : 10 h / 18 h - Samedi : 9 h / 16 h



Banque BCP

[www.banquebcp.fr](http://www.banquebcp.fr)

